

## « CHANTIER » MINISTÉRIEL SUR L'AVENIR DE NOS MÉTIERS AVEC LE SNES, MOBILISONS-NOUS

Chacun connaît les effets désastreux de la dévalorisation subie par nos métiers depuis des années. Salaires insuffisants, conditions de travail dégradées... sont les causes premières d'une crise des recrutements qui ne cesse de s'aggraver. Le gouvernement, qui ne peut l'ignorer, dit vouloir y apporter des réponses en ouvrant le « chantier » de l'avenir de nos métiers.

Un dossier capital, pour notre profession comme pour l'avenir du 2<sup>nd</sup> degré, dont notre profession doit s'emparer ! À ce jour, des discussions avec les organisations syndicales ont été ouvertes par le ministre sur la base d'un projet modifiant les décrets de 1950.

### LES OBJECTIFS PORTÉS PAR LE SNES DANS CES DISCUSSIONS :

- Obtenir la revalorisation programmée de nos métiers : abaisser les maxima de service, augmenter les salaires
- Imposer la reconnaissance du travail réel (plus de 42h. hebdomadaires selon le ministère) et de la dégradation de nos conditions de travail.
- Mettre un terme aux dérives managériales (pressions locales accrues, gestion au mérite...)
- Engranger tous les acquis possibles (services, indemnités...), les étendre, ouvrir des perspectives.



### POUR LE SNES, LES LIGNES ROUGES À NE PAS FRANCHIR

- L'augmentation de la charge de travail
- La baisse de notre pouvoir d'achat
- L'accroissement des prérogatives des chefs d'établissement
- L'annualisation des services, la bivalence



### POURQUOI LA MOBILISATION DE NOTRE PROFESSION EST-ELLE AUJOURD'HUI INDISPENSABLE ?

- Malgré les pressions de tous bords pour introduire la bivalence et l'annualisation de nos services, y compris de certaines organisations syndicales, le projet confirme explicitement la monovalence, et nos maxima de service hebdomadaires, en heures d'enseignement. C'est un acquis majeur et une garantie pour l'avenir, à mettre à l'actif des interventions du SNES. Il devra être inscrit tel quel dans les textes réglementaires que le Ministre a annoncés pour mi-janvier.

- Discussions ne signifie pas négociations. Le projet Peillon, qui s'inscrit dans un cadre budgétaire contraint, est encore loin de répondre aux attentes de notre profession.

- En l'état, le projet ministériel contient encore des points inacceptables : inscrire comme obligations de service le temps de travail en équipe pluri-professionnelle, ou encore les activités de partenariat décidées par le CA, conduirait à une nouvelle augmentation de notre charge de travail, déjà fortement dégradée, à l'inflation de réunions de toutes sortes, et donnerait davantage de pouvoir aux chefs d'établissement. Ces points vont à l'encontre des objectifs affichés.

- Enfin, le projet ne propose aucune mesure significative d'allègement de la charge de travail, de revalorisation des salaires, des carrières, et des conditions d'exercice de nos métiers dont l'urgence n'est pourtant plus à démontrer.



Conforter nos statuts, empêcher les mesures qui conduiraient à de nouvelles dégradations et obtenir de réelles améliorations, obtenir un plan programmé de revalorisation, telles sont les exigences du SNES.

## SEULE LA MOBILISATION DE NOTRE PROFESSION PERMETTRA DE LES IMPOSER !

Les avancées déjà obtenues par les CPGE suite à leur forte mobilisation sont un levier pour exiger des résultats pour l'ensemble du second degré !

Informons les collègues, réunissons-nous, utilisons l'heure d'information syndicale dans tous les établissements, signons massivement la pétition nationale sur le



site du SNES national ([www.snes.edu](http://www.snes.edu)), envoyons nos analyses et nos demandes au SNES national et au ministère, préparons de nouvelles mobilisations.

# LE POINT SUR LE TEXTE MINISTÉRIEL AU 10/12/2013

## Décrire le service : un exercice à risque !

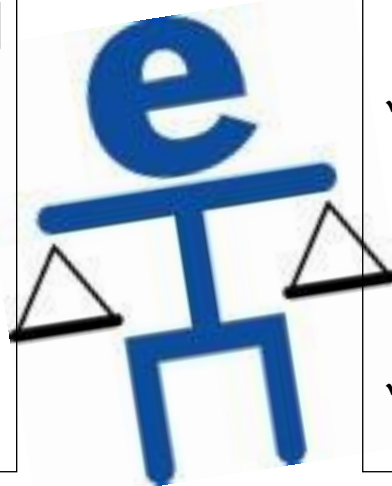
La mission d'enseignement correspond à un temps plein car elle engendre des missions liées qui sont énumérées ici (conseils de classe, orientation, suivi des élèves, évaluations...), alors qu'elles étaient antérieurement dispersées dans différents textes et issues de la jurisprudence. Comment rendre visible notre travail et mettre un terme aux caricatures, sans pour autant codifier les tâches annexes d'une façon qui autorise tous les excès du management : inflation du temps de travail dans l'établissement, des réunions, des évaluations ? C'est un élément crucial qui doit aboutir à un texte qui clarifie nos missions et donne des garanties contre l'alourdissement de notre charge de travail et l'inflation des réunions.

### Des acquis maintenus

- ✓ L'enseignement reste la mission principale : elle reste définie par des heures hebdomadaires d'enseignement dans la discipline et les maxima de service des corps ne sont pas remis en cause. C'est un acquis du SNES-FSU !
- ✓ Les ISOE part fixe et part modulable sont conservées.

### Des insuffisances

- ✓ Aucune amélioration, aucune reconnaissance de l'accroissement de la charge de travail pour les professeurs qui enseignent en collège.
- ✓ Des évolutions très limitées en lycées du fait du nouveau calcul.



### Des améliorations

- ✓ Une pondération de 1,1 de toutes les heures accomplies dans les établissements "les plus difficiles sur le plan social et scolaire", qui permet de limiter les maxima de service. C'est enfin une reconnaissance de la spécificité du travail dans ces établissements obtenue par le SNES-FSU ! Le SNES-FSU continue d'intervenir pour que cette pondération ne concerne pas que les ECLAIR, mais tous les établissements de l'éducation prioritaire.
- ✓ Une pondération de toutes les heures faites devant élèves en 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup>, dans la limite d'une heure. A priori un système plus simple que l'ancien système de l'heure de première chaire, et qui évite l'effet de "seuil", mais qui pénalise tous les collègues ayant entre 6 et 10 heures dans ces niveaux.
- ✓ Les heures en groupe, TP ou en effectifs faibles ne donneraient plus lieu à majoration de service.

### Des dégradations inacceptables

- ✓ Des missions "liées à l'activité d'enseignement" qui ne peuvent faire partie de nos obligations de service, sans cadrage précis sur leur contenu ni quantification précise: activités d'évaluation des élèves de l'établissement (tous les devoirs communs, toutes les évaluations nationales ?), "élaboration des sujets d'examen", toutes les "réunions pédagogiques et éducatives", les "réunions d'équipe", les réunions de préparation du "projet d'établissement et du contrat d'objectifs", les "activités de partenariat".
- ✓ Des indemnités qui remplacent les décharges de service :
  - heure de "vaisselle" en SVT et physique
  - heures de labo en SVT, physique, techno, LV, histoire-géo
- ✓ En lycée, le nouveau mode de calcul qui remplace l'heure de chaire sera défavorable aux collègues ayant entre 6 et 10 heures en 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup>.
- ✓ Les professeurs accomplissant leur service en BTS perdent l'heure de première chaire.
- ✓ Alignement des maxima de service des professeurs de CPGE à 10H pour tous, certains ayant actuellement une obligation de service de 8H ou 9H en fonction du niveau et des effectifs.
- ✓ Le projet prévoit que le chef d'établissement puisse rédiger des lettres de mission pour les coordinateurs de discipline, les coordinateurs d'un cycle ou d'un niveau d'enseignement etc... faisant peser une grave menace sur notre liberté pédagogique.

### DERNIÈRE MINUTE (12/12)

Vincent Peillon annonce ce matin que les discussions sur le métier se poursuivront en janvier, notamment la partie secondaire et CPGE sur lequel il n'y a pas accord avec les enseignants. Les discussions vont pouvoir repartir sur de nouvelles bases.

Ce premier pas montre que la mobilisation très forte permet d'être entendus, pour les CPGE et tout le 2<sup>nd</sup> degré ! Il faut poursuivre dans tous les établissements !